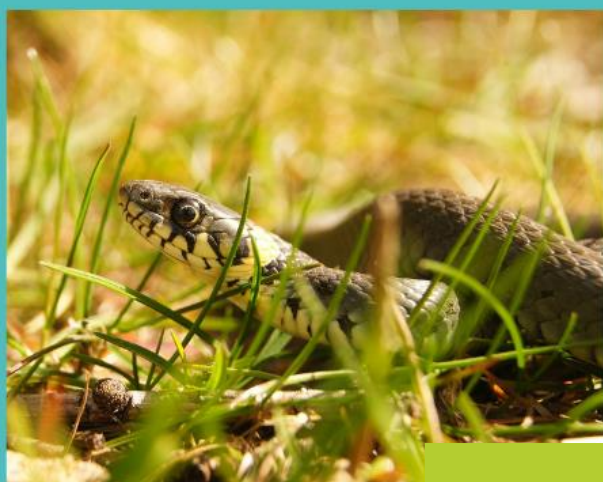


*Par les adhérent·e·s, bénévoles & administrateurs·trices du GMHL,
Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin*



Groupe Mammalogique et
Herpétologique du Limousin

PROJET ASSOCIATIF

2023-2028



TABLE DES MATIÈRES

LIGNE DIRECTRICE N°1 : TENDRE SUR L'EXEMPLARITÉ DÉMOCRATIQUE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE³

ACTION N°1 : FAVORISER UNE PRISE DE DÉCISION DÉMOCRATIQUE³

ACTION N°2 : RESPECTER UNE DÉMARCHE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE COHÉRENTE AVEC NOTRE STATUT D'ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT⁴

ACTION N°3 : VEILLER AU MAINTIEN DE RELATIONS SAINES, TRANSPARENTES ET CONSTRUCTIVES AVEC LES STRUCTURES EXTÉRIEURES⁵

LIGNE DIRECTRICE N°2 : FAVORISER L'ACTIVITÉ BÉNÉVOLE⁶

ACTION N°1 : RENFORCER L'ACTIVITÉ DES GROUPES⁶

ACTION N°2 : LANCER UNE CAMPAGNE DE RECHERCHE DE BÉNÉVOLES⁸

LIGNE DIRECTRICE N°3 : PESER SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES GÉNÉRALES¹⁰

ACTION N°1 : DÉFINIR DES POSITIONNEMENTS POLITIQUES SUR L'AGRICULTURE, LA FORÊT ET L'URBANISME POUR PESER SUR LES DÉCISIONS DES ÉLUS IMPACTANT LES MILIEUX ET DONC LA FAUNE¹⁰

ACTION N°2 : PRÉVOIR UN TEMPS SALARIÉ IMPORTANT SUR LES RELATIONS PARTENAIRES ET POLITIQUES POUR DÉFENDRE CES POSITIONNEMENTS ET ÊTRE REPRÉSENTÉ LORS D'ÉVÉNEMENTS DÉCISIONNELS¹¹

ACTION N°3 : COMMUNIQUER SUR CES POSITIONNEMENTS, LES PROMOUVOIR ET S'OUVRIR AU DÉBAT¹¹

13

ANNEXE 1 :13

PROJET ASSOCIATIF



Le **GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin)** est une association loi 1901. Ses missions principales sont l'étude, la protection et le partage, concernant les Mammifères, Reptiles et Amphibiens du Limousin.

À travers ses actions et ses choix organisationnels, le GMHL a pour objectif de tendre vers **l'exemplarité en termes de démocratie et de principes éthiques, écologiques et sociales**, conformément aux valeurs que partagent nos adhérent·e·s.

C'est toute une équipe **de bénévoles actifs-ves**, accompagnée de salarié·e·s, qui porte ces valeurs et travaille quotidiennement à la protection des Mammifères, Reptiles, Amphibiens et des milieux dans lesquels ils évoluent depuis 1995.

L'aggravation de la situation écologique, tant à un niveau local que global, est désormais un fait difficilement contestable. Pourtant, malgré une volonté souvent affichée, les choix politiques tardent à prendre en compte cette réalité.

Parce qu'il est aujourd'hui nécessaire, dans un tel contexte, de porter et faire porter la voix de l'environnement, le GMHL s'engage à **mener et défendre ses valeurs pour peser davantage sur les politiques publiques**.

LIGNE DIRECTRICE N°1 : TENDRE SUR L'EXEMPLARITÉ DÉMOCRATIQUE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

ACTION N°1 : FAVORISER UNE PRISE DE DÉCISION DÉMOCRATIQUE

Depuis février 2017, nos adhérents ont voté pour les nouveaux statuts incluant un *changement majeur* : un Conseil d'Administration *collégial*. Notre Conseil d'Administration ne compte donc plus aucun bureau, ni Président-e, ni Secrétaire, ni Trésorier-e, mais simplement un ensemble d'administrateurs-trices, à pouvoir égal dans les votes, tous représentant-e-s de l'association et aptes à signer au nom de l'association (cf. annexe 1). Cette nouvelle mesure favorise une organisation horizontale et une meilleure considération des voix de chacun.

Dans cette même optique, les statuts prévoient de viser au mieux le consensus dans la prise de décision, et de considérer la pluralité des opinions autant que possible (cf. annexe 1).

Enfin, les représentant-e-s des groupes thématiques sont également convié-e-s aux conseils d'administration pour porter les recommandations et avis de leurs membres, afin d'inclure dans la prise de décision la majorité de nos bénévoles (cf. annexe 1).

ACTION N°2 : RESPECTER UNE DÉMARCHE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE COHÉRENTE AVEC NOTRE STATUT D'ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Prôner l'exemplarité par la parole et la transmission d'idées est indispensable, mais il est aussi primordial de rester cohérents et de montrer l'exemple par nos actions et choix quotidiens pour l'association.

Aussi l'association et ses bénévoles s'efforceront à :

- Favoriser nos producteurs·trices et artisan·e·s locaux·les dans le respect des réglementations en vigueur : pour l'organisation de repas, la création ou impression de supports de communication, etc.
- Veiller à la cohérence écologique du Pôle Nature Limousin : choisir un fournisseur d'électricité verte, favoriser le recyclage (tri, compostage) et le choix de matériaux recyclés (papier, enveloppes...), éco-aménager le jardin du Pôle (petit potager, mare, arbres fruitiers...), éco-gérer le jardin du Pôle (fauche tardive...), favoriser la réparation au remplacement des appareils électroniques, etc.
- Limiter l'utilisation de la voiture dans la mesure du possible : promouvoir le covoiturage pour nos événements, prendre en compte ce paramètre dans l'organisation des plannings, etc.

ACTION N°3 :
**VEILLER AU MAINTIEN DE RELATIONS SAINES,
TRANSPARENTES ET CONSTRUCTIVES AVEC LES STRUCTURES
EXTÉRIEURES**

➔ RESTER TRANSPARENT DANS LE CHOIX DE NOS PARTENAIRES

Dans l'intérêt écologique et de maintien d'un milieu associatif sain, veiller à bannir la compétition entre associations est primordial. Pour favoriser la coopération entre associations, et rester concentrés sur l'objectif qui rassemble toutes ces associations environnementales, le GMHL s'engage à rester transparent dans le choix de ses partenariats.

➔ NE PAS FAIRE PREUVE DE DOGMATISME

Parce que construire le monde de demain est l'affaire de tous, le GMHL s'engage à ne pas faire preuve de dogmatisme, rester ouvert au dialogue et prêt à échanger avec les personnes et structures d'opinions divergentes, être à l'initiative d'événements créateurs d'échanges et de débats.

LIGNE DIRECTRICE N°2 : FAVORISER L'ACTIVITÉ BÉNÉVOLE

ACTION N°1 : RENFORCER ET REORGANISER L'ACTIVITÉ DES GROUPES THEMATIQUES

➔ REVITALISER LES GROUPES THÉMATIQUES VIA DU TRAVAIL SALARIÉ

Observations :

Les groupes thématiques existants (Chiro', Com', Herpéto', Micromamm') ont une dynamique variable et un nombre stagnant de bénévoles participants. Souvent l'activité ne repose que sur quelques personnes prêtes à relancer et proposer des activités de groupes.

Par ailleurs, une demande **bien réelle** de participation est à noter de la part de bénévoles tout juste arrivants. Ceux-ci se retrouvent souvent confrontés au manque de formation, qui les empêche d'aller plus loin ou d'agir seuls sur le terrain (pour des missions telles que l'Atlas par exemple).

De plus, les activités des groupes thématiques ne sont que rarement ouvertes au public et ne favorisent pas l'arrivée et la formation de nouveaux bénévoles.

On note également une volonté de la part de certain-e-s salarié-e-s d'animer les groupes thématiques et de passer du temps sur des activités constructives de la vie associative.

Solutions à mettre en œuvre :

Afin de répondre au double besoin de relance de dynamique et de demande de formations, un-e salarié-e pourrait être assigné-e *référent-e* d'un groupe thématique.

Des heures **obligatoires** de travail (dont le nombre est à déterminer) pourraient être dédiées à la vie de ces groupes thématiques, incluant (répartition des heures à déterminer et fixer) :

- La mise en place d'activités (week-end/après-midi de prospection, réunions d'activité...) pour le groupe et invitations/relances des membres du groupe pour y participer.
- La proposition de formations **ouvertes au public** pour faire rentrer de nouveaux bénévoles dans le groupe et/ou former les bénévoles arrivants qui en ressentent le besoin. Mettre l'accent sur la **communication externe** pour ce genre d'événements.

➔ FAIRE VIVRE LES GROUPES LOCAUX EN RELATIVE AUTONOMIE

Deux nouveaux outils (cartes et feuille de calcul d'inscription) ont été lancés et pourraient amorcer la création de groupes bénévoles locaux.

Il est important de **faire la promotion** de l'existence de ces groupes et de l'intérêt qu'ils représentent : la transmission des connaissances et activités de terrain communes facilitées par la proximité géographique.

L'accent porté pour l'instant sur les groupes thématiques ne va pas forcément permettre la disponibilité de temps de gestion salarié pour ces groupes locaux. Une relative autonomie leur sera donc confiée, et comme ils sont tout juste nés, nous laissons libre cours à cette expérience.

Pour maintenir un lien entre l'association et ces groupes, et considérer ces groupes, il serait intéressant de leur demander des rapports (fréquence à déterminer) d'activité de groupes à transmettre au Conseil d'Administration.

ACTION N°2 : DEVELOPPER UNE OFFRE DE SORTIES NATURALISTES REGULIERES A DESTINATION DES BENEVOLES

Observations :

De moins en moins de personnes semblent s'engager dans l'activité bénévole. Il existe nécessairement des personnes intéressées mais qui ignorent l'éventail de possibilités qu'une association comme le GMHL peut leur proposer en termes d'activités bénévoles.

Un calendrier de sorties naturalistes régulières ouvertes à tout public permet de proposer un portail d'entrée pour de nouveaux adhérents susceptibles de s'engager comme bénévole en s'inscrivant par exemple dans les groupes thématiques.

L'objectif est d'aller chercher ces personnes-là pour récupérer une activité bénévole fructueuse et dynamique. Si toutes les personnes touchées pendant la campagne ne sont pas de potentiels bénévoles, il y aura toujours à prendre le bénéfice de la sensibilisation.

Solutions à mettre en œuvre :

- Lancer le groupe Com' sur la création d'affiches pour les espaces jeunesse et écoles (collèges/lycées/BTS/Universités).
- Développer les partenariats, projets et interventions dans ces établissements. Travailler en cohérence avec la réforme du lycée et l'intégration d'une thématique « Ecologie » au sein du cycle 4 (sciences participatives, analyse et collecte des données, etc...).
- Favoriser la communication externe sur les événements publics organisés pour l'activité des groupes thématiques comme énoncé précédemment.

ACTION N°3 :

RECHERCHER DES FINANCEMENTS POUR ASSURER LA FORMATION DES BENEVOLES.

Observations :

La formation des bénévoles est essentielle tant sur le plan des compétences naturalistes que sur le plan de la gestion d'une association telle que le GMHL.

Cette montée en compétences par la formation offre une contrepartie à l'engagement renforcé des bénévoles que nous recherchons.

ACTION N°4 :

RENFORCER L'ACTION DES BENEVOLES A DESTINATION DES PARTENAIRES EXTERIEURS A L'ASSOCIATION (ENTREPRISES, ETABLISSEMENTS PUBLICS, COLLECTIVITES TERRITORIALES...)

Observations :

Jusqu'alors les actions bénévoles s'adressaient principalement aux particuliers. Compte tenu de demandes dans ce sens, il nous paraît opportun d'élargir ces actions à destination des entreprises et professionnels (Médiation Faune Sauvage...).

LIGNE DIRECTRICE N°3 : PESER SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES GÉNÉRALES

ACTION N°1 :

DÉFINIR DES POSITIONNEMENTS POLITIQUES POUR PESER SUR
LES DÉCISIONS DES ÉLUS IMPACTANT LES MILIEUX ET DONC
LA FAUNE

Observations :

Comme souhaité par certain·e·s administrateurs·trices, il serait intéressant de centrer la plupart des conseils d'administration sur des problématiques générales de choix d'études ou de positionnements politiques de l'association.

Afin de pouvoir défendre au mieux les intérêts environnementaux, il est indispensable de réfléchir au positionnement de l'association sur les questions d'actualité majeures, mais aussi d'avoir la capacité de proposer des solutions potentielles aux différent·e·s acteurs·rices concerné·e·s par ces questions.

Solutions proposées :

- Recentrer les conseils d'administration sur des réflexions thématiques répondant à des problématiques centrales de politiques publiques, études, et mise en œuvre du projet associatif
- Favoriser la mise en place de conseils d'administration ouverts pour inclure nos adhérent·e·s dans les choix de positionnement du GMHL, comme il avait été fait pour le conseil d'administration sur le Loup.

ACTION N°2 : COMMUNIQUER SUR CES POSITIONNEMENTS, LES PROMOUVOIR ET S'OUVRIR AU DÉBAT

Enfin, sensibiliser le grand public sur ces problématiques est primordial afin de rassembler les voix en faveur du mouvement environnemental.

Trois voies clés de sensibilisation sont alors à envisager :

- Être un organisme créateur d'événements propices à l'échange : conférences, débats, formations, rencontres nationales... pour partager nos propositions et positions, et les remettre en question pour faire naître de nouvelles idées.
- Être un organisme acteur d'éducation à l'environnement, favoriser les interventions dans les écoles à tous les niveaux, multiplier les outils grand-public de sensibilisation et d'éducation et favoriser leur diffusion.
- Être un organisme créateur de supports de communication : multiplier les types de support (des supports de décryptages des problématiques, c'est-à-dire, des descriptifs justifiés des positions de l'association vis-à-vis de la problématique, des affiches simples à plus large portée et à diffusion facile, des critiques d'articles...), favoriser une large diffusion.

ACTION N°3: PRÉVOIR UN TEMPS SALARIÉ IMPORTANT SUR LES RELATIONS PARTENAIRES ET POLITIQUES POUR DÉFENDRE CES POSITIONNEMENTS ET ÊTRE REPRÉSENTÉ LORS D'ÉVÉNEMENTS DÉCISIONNELS

Afin de porter ces positions définies précédemment, il est important d'être représenté aux différents événements et rassemblements à visée décisionnaire concernant ces problématiques.

Nous veillerons à nous engager davantage sur ce plan politique, pour représenter les positionnements politiques de notre association à ces événements et rassemblements (concertations multi-acteurs, COPIL...) et peser ainsi davantage sur la scène politique environnementale.

Projet associatif mis à jour en Juin 2023
pour la période 2023 – 2028 à l'issue d'une démarche
participative associant salariés, adhérents et
administrateurs

ANNEXES

ANNEXE 1 :

Extraits des statuts correspondants :

8.1 Membres du CA

L'association est administrée par un Conseil d'Administration collégial composé de 3 à 15 membres élus pour 3 ans lors de l'Assemblée Générale.

[...]

8.3 Processus décisionnel du CA

Le Conseil d'Administration s'efforcera de prendre des décisions par consensus dans l'objectif d'inclure l'opinion de chaque membre.

Si le consensus n'est pas atteint, la décision est prise à la majorité des présents ou représentés avec voix délibératives. Chaque membre du Conseil d'Administration ne peut détenir qu'un mandat de représentation.

Les opinions dissidentes sont annexées à la décision du Conseil d'Administration à la demande du ou des membres du Conseil d'Administration qui les ont formulées.

[...]

8.4 Groupes locaux/thématiques

Pour faciliter les relations entre les membres et améliorer le travail d'étude et la représentativité de l'association sur le territoire, le Conseil d'Administration peut créer des groupes locaux/thématiques composés d'un ou plusieurs membres ou d'un ou plusieurs administrateurs sur demande d'un membre ou d'un administrateur.

Un représentant de chacun des groupes formés est invité à participer au Conseil d'Administration pour présenter les projets du groupe.

Les représentants des groupes locaux/thématiques participent au Conseil d'Administration sans voix délibérative.